

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 décembre 1964

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WOOLLIAMS—LETTRE DU MINISTRE DU
NORD CANADIEN AU CONSEIL CONSUL-
TATIF DE BANFF

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel. Quand vous m'aurez entendu, je crois que vous trouverez mon argument irréfutable. Ma question de privilège se fonde sur une lettre écrite le 19 septembre 1964 par un ministre de la Couronne. Elle met en cause les fonctions dont je dois m'acquitter personnellement envers ma circonscription, et quand j'aurai lu le dernier alinéa de la lettre qui, je le répète, vient d'un ministre de la Couronne, vous admettez aussi, monsieur l'Orateur, que non seulement l'affaire met en cause mes fonctions en tant que membre de cette Chambre, mais aussi la responsabilité de toute autre personne qui veut servir sa circonscription comme membre du Parlement.

Cette lettre est adressée au conseil consultatif de Banff (Alb.) par le ministre du Nord canadien. J'aimerais citer les deux derniers alinéas. La lettre est longue et je ne voudrais pas prendre trop de temps. Si un honorable député veut que je lise la lettre au long, j'y suis disposé, mais ma question de privilège se fonde sur les deux alinéas que la Chambre trouvera sans doute très intéressants. Je dirais même, monsieur l'Orateur, que vous les trouverez révoltants. Voici l'avant-dernier alinéa:

J'ai trouvé très intéressant de constater, à la page 10226 du harsard, que M. Woolliams fait allusion à une lettre que j'écrivais au conseil le 4 novembre 1964. J'aimerais bien savoir comment M. Woolliams a pu recevoir une copie de cette lettre qui a servi par la suite à des fins de partisannerie politique. A mon sens, cela ne convient pas au genre de relations que j'aimerais entretenir avec le conseil consultatif de Banff.

J'en viens maintenant au nœud de la question.

Si le conseil veut que j'envoie des copies de toutes les lettres que je lui écris, je serais très heureux qu'il m'en informe et j'agirai en conséquence.

Le dernier alinéa est celui que je trouve aberrant, monsieur l'Orateur, et j'affirme qu'il met en cause mes fonctions envers ma circonscription et celles des autres députés.

Le voici:

J'ose croire que ce n'est pas à la demande du conseil consultatif de Banff ou d'un membre de ce conseil que M. Woolliams avait fait ses observations.

C'est surtout la dernière phrase qui me révolte:

J'espère que le conseil fera toujours affaire directement avec moi.

Comme il avait fait lorsqu'il est allé s'entretenir avec ses membres, le ministre menace de nouveau le conseil. Il dit: «Vous devrez faire affaire avec moi, sinon je n'étudierai aucune de vos propositions.» Je dis que c'est un geste irresponsable qui mine la responsabilité de tous les députés. C'est une lettre choquante et je suis certain que le premier ministre sera renversé d'apprendre qu'un de ses ministres écrit sur ce ton à des habitants de la circonscription de Bow-River.

LE DRAPEAU

REPRISE DE L'ÉTUDE DE LA MOTION VISANT
À L'ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend la discussion, suspendue le jeudi 10 décembre, sur la motion de M. Batten, tendant à l'adoption du 6^e rapport du comité spécial du drapeau canadien présenté à la Chambre le jeudi 29 octobre 1964.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, dans le peu de temps qui me reste, j'aimerais poursuivre l'exposé de ma thèse en faveur d'un véritable drapeau de compromis auquel tous les Canadiens pourraient se rallier, de façon à mettre fin à ce combat sans qu'il y ait vainqueurs ni vaincus.

La recherche d'un compromis ressemble à du maquignonage. Le vendeur exige le prix fort, tandis que l'acheteur offre le prix le plus bas, mais chacun cède petit à petit pour parvenir à s'entendre. Après avoir consulté certains de mes collègues, j'ai décidé de présenter l'amendement suivant, appuyé par le député de Marquette (M. Mandziuk). Cet amendement est destiné à dissiper les malentendus et à ouvrir la voie à un véritable drapeau de compromis. Je propose:

Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, du paragraphe 7, tous les mots qui suivent «Canada» et de les remplacer par ce qui suit: «soit le Red Ensign canadien»

et qu'à ces fins le comité soit reconstitué.